

RASSEMBLEMENT DU 05/08/2023

SAINTE SEVERE (36)

Conditions sanitaires

des concours en période estivale, de mai à octobre

NOUVEAU

**ANALYSES BESNOITIOSE :
A REALISER DANS LES 30 JOURS PRECEDANT LE CONCOURS**

1- IBR : animaux sous QUALIFICATION INDEMNÉ D'IBR

2- BVD : animal bénéficiant d'une appellation « BVD - bovin non IPI » (analyses conformes au référentiel technique) - techniques d'analyses ci-dessous

Méthode	Matrice	Résultat favorable	Âge du bovin prélevé		
			≤ 3 mois	3 à 6 mois	> 6 mois
Antigénémie ELISA	Sérum individuel ou sang total	Négatif	Non	Non	Oui
Antigénémie ELISA	Biopsie auriculaire sèche individuelle	Négatif	Oui	Oui	Oui
PCR	Sérum ou sang individuel	Négatif	Oui	Oui	Oui
	Sérum ou sang mélange de 20 max	Négatif	Non	Oui	Oui
	Biopsie auriculaire sèche mélange de 10 max	Négatif	Oui	Oui	Oui
Sérologie P80	Sérum individuel	Positif	Non	Non	Oui
Sérologie et antigénémie ELISA (à même date)	Sérum individuel	Négatif	Oui	Oui	Oui

(Pour les cheptels de l'Indre, les prélèvements et les analyses BVD sont pris en charge en partie par le GDMA)

3- BESNOITIOSE : analyse sérologique ELISA sur prise de sang négative dans les 30 jours précédant le concours pour la période de mai à octobre

Pour les éleveurs du 36 : prise en charge à 100% par le GDMA (tiers payant) des honoraires vétérinaires (visite, trajet, prise de sang) et de l'analyse besnoitiose.

Pour les éleveurs hors 36 : prise en charge sur présentation des factures (au GDMA 36 - 4 rue Robert Mallet Stevens CS 60501 - 36018 CHATEAUROUX) dans la limite de :

Honoraires vétérinaires :

- visite + trajet = 35 € HT
- prélèvement de sang = 2.20 € HT par bovin

Analyse besnoitiose = 6.34 € HT

DOCUMENTS A PRESENTER ET (OU) A REMETTRE LORS DE L'ENTREE DES BOVINS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

- *Le passeport et l'ASDA* de chaque bovin présenté (même pour les veaux).
- *Le certificat sanitaire bovin signé* par votre vétérinaire sanitaire datant de moins de 10 jours.
- *Les résultats des analyses besnoitiose.*
- *L'appellation « BVD - bovin non IPI » ou les résultats d'analyse BVD.*

Pour toute précision concernant les documents à présenter, contacter le GDMA 36 par téléphone au 02 54 08 13 80 ou par mail à sanitaire@gdma36.fr